COALITION BURUNDAISE DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
CBDDH

Déclaration de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) sur les propos offensants du président de la République Evariste Ndayishimiye à l'égard de deux défenseurs des droits humains

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) exprime sa profonde préoccupation face aux propos offensants et diffamatoires que le président de la République, M. Evariste Ndayishimiye a tenu récemment à l'encontre de deux figures de la société civile burundaise : M. Faustin Ndikumana, directeur national de la PARCEM, et M. Pacifique Nininahazwe, président du FOCODE et les condamne avec la plus grande fermeté.

Le 5 novembre 2025 à Matongo, le chef de l'Etat a accusé Faustin Ndikumana de "travailler pour les colonisateurs" et de s'enrichir illicitement, insinuant qu'il ne serait pas digne de diriger une organisation citoyenne. Quelques semaines plus tôt, à Rutana, il s'en prenait à Pacifique Nininahazwe, qu'il qualifiait de "jaloux de le voir manger".

Ces discours qui ne ménagent même pas la vie privée des victimes envoient un signal dangereux à l'ensemble des acteurs de la société civile et ne cessent d'alimenter un climat de peur et de division dans le pays pouvant conduire à la violence contre les innocents.

Eu égard à la persistance de cette menace,

La CBDDH :

- Rappelle que ces attaques répétées sont dirigées contre des défenseurs des droits humains qui font des analyses critiques et constructives sur les questions fondamentales de la vie que tout burundais voudrait voir résolues ;
- Dénonce avec force toute forme d'intimidation, de stigmatisation ou de diffamation à l'encontre des défenseurs des droits humains qui sacrifient leur vie et leur temps pour sauver la vie des autres;
- Exprime sa solidarité avec M. Faustin Ndikumana et M. Pacifique Nininahazwe, ainsi qu'avec tous les acteurs de la société civile injustement stigmatisés pour leurs opinions ;
- Déplore que de tels propos aussi méprisants que nocifs soient tenus lors d'un discours public par le Chef de l'Etat qui a l'obligation de protéger sa population sans exclusion.
- Rappelle au président de la République que la dignité du pouvoir se mesure à sa capacité à écouter la critique, à résoudre les problèmes et garantir la liberté d'expression pilier fondamental de tout Etat de droit ;

- Invite les autorités burundaises à privilégier le débat constructif avec les organisations de la société civile et aux autres groupes de pression à travers des cadres autorisés et trouver des solutions durables dans un climat d'apaisement et de respect mutuel ;
- Exhorte toute personne de bonne volonté et aux partenaires du Burundi de rester vigilant face à cette dérive verbale et à secourir les défenseurs des droits de l'homme en péril au Burundi.
- Invite les burundais à faire preuve de discernement face aux fausses informations véhiculées par ce genre de discours qui visent la manipulation de l'opinion et la distraction des préoccupations non résolue pour le bienêtre de la population.

Enfin, la CBDDH rappelle que les défenseurs des droits humains jouent un rôle essentiel dans toute société démocratique : ils contribuent à la transparence, à dénoncer différentes violations des droits humains, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme (1998), que le Burundi a adopté et qu'il a l'obligation de respecter.

Signe le 08/11/2025

NIBIZI Eulalie

Directrice exécutive